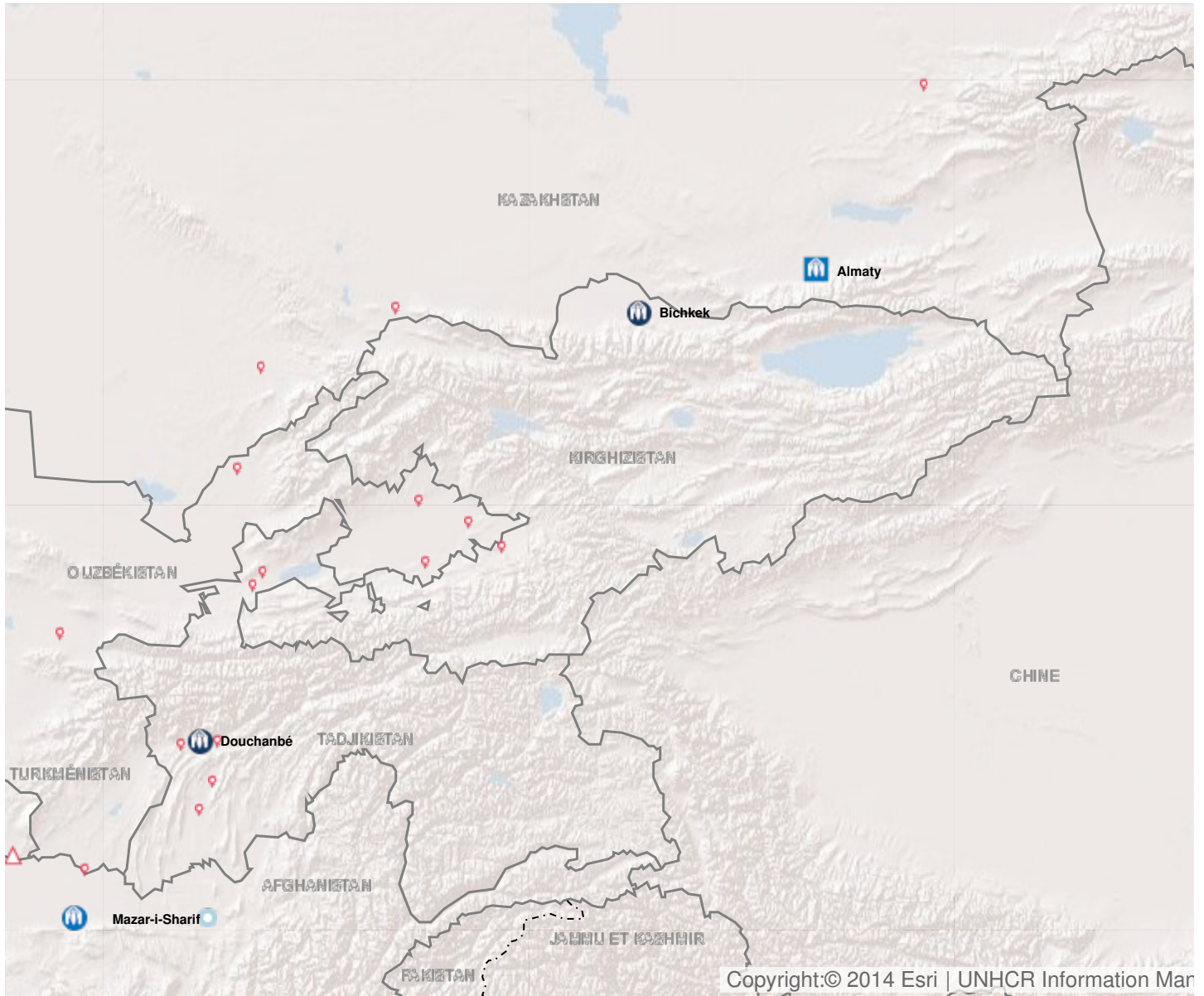


Opération: Kirghizistan



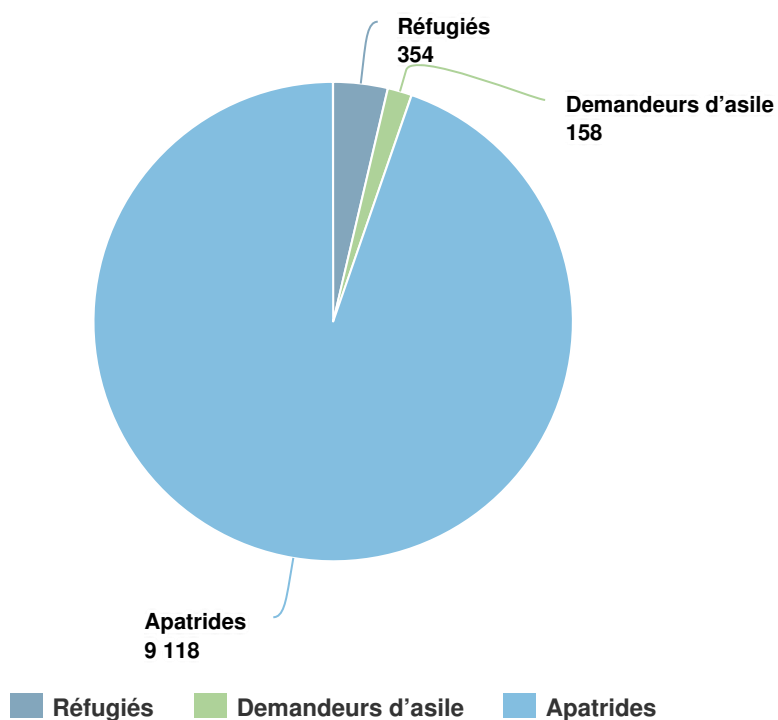
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **25%** EN **2015**

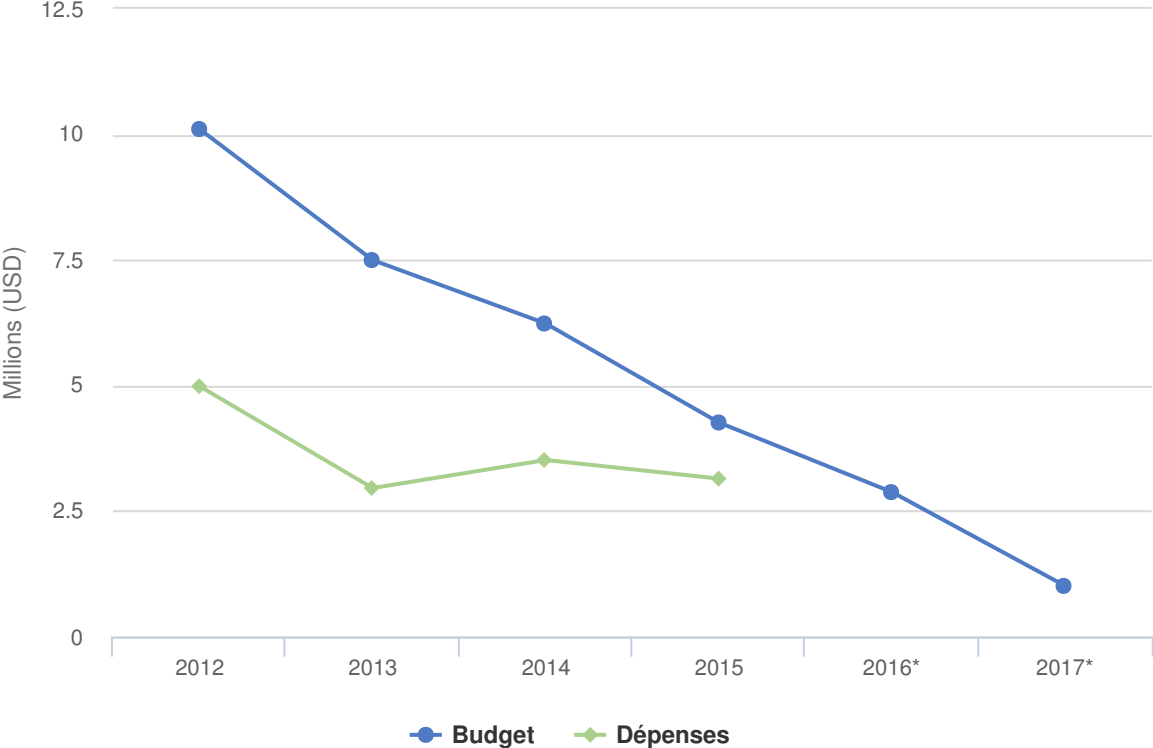
2015 9,630

2014 12,824

2013 12,269



Budgets et Dépenses - Kirghizistan



Chiffres clés pour 2017

- 100 % des tentatives connues de refoulement seront empêchées
- 80 % des procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) satisferont aux normes minimales défendues par le HCR
- 70 % des apatrides recensés recevront une confirmation ou un octroi de la nationalité

Environnement opérationnel

La mise en place des structures de gouvernance se poursuit en République du Kirghizistan et le gouvernement met de plus en plus l'accent sur les questions liées au développement du gouvernement national, la sûreté, la migration et la gestion des frontières. Les frontières restent un sujet de préoccupations important dans les relations entre le Kirghizistan et ses pays voisins. L'adhésion du Kirghizistan à l'*Organisation de coopération de Shanghai* et à l'*Organisation du traité de sécurité collective* ainsi que les préoccupations de sûreté nationale sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la politique de l'État en matière d'asile.

Dans ce contexte, la procédure d'amendement de la constitution et notamment les changements des lois relatives aux questions allant de la nationalité au contrôle et aux structures législatives se sont poursuivis au cours du deuxième semestre 2016. Ainsi que c'était prévu, les amendements apportés en 2016 à la loi nationale sur les réfugiés ne comprenaient pas de référence à un mécanisme d'orientation en cas d'afflux de réfugiés. Le HCR soutient toutefois le gouvernement qui prévoit d'émettre des directives sur les interactions entre organismes d'État en cas d'afflux massif.

Le gouvernement du Kirghizistan a montré un vif intérêt pour la résolution d'une situation d'apatridie prévalant depuis longtemps. Quelque 11 800 apatrides et personnes menacées d'apatridie ont été recensées jusqu'à présent et 8 670 d'entre elles, c'est-à-dire quelque 72 pour cent, ont obtenu une confirmation de leur citoyenneté ou se sont vues octroyer la citoyenneté. Le gouvernement maintiendra son engagement dans la campagne d'enregistrement et de documentation. Il apportera les amendements nécessaires pour combler les lacunes législatives et il envisage également d'adhérer aux conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie.

Le HCR va maintenir sa présence dans le pays en 2017. L'enjeu clé sera de poursuivre le travail déjà engagé pour parvenir à des solutions pour les réfugiés et les apatrides.

La République du Kirghizistan dispose d'un centre de réception de demandeurs d'asile depuis 2007, mais le bail de ce bureau touche à son terme à la fin 2016 et la poursuite de son travail en 2017 dépend des décisions du gouvernement. La République du Kirghizistan garantit l'accès à l'éducation primaire pour les réfugiés relevant de la Convention et du Mandat.

Priorités clés

En 2017, le travail du HCR se concentrera sur :

- La surveillance et la poursuite de l'amélioration du système national d'asile par le biais d'un mécanisme d'orientation performant s'appuyant sur une représentation juridique ciblée de qualité, et par la surveillance de l'enregistrement par l'État et les DSR.
- La mise en place de solutions durables pour la plupart des personnes relevant de son mandat, notamment en suivant et en réagissant aux évolutions sur l'obtention d'un statut juridique reposant sur des subventions commerciales, des formations et un mentorat par le HCR et ses partenaires pour des réfugiés relevant du mandat ; et le suivi de demandes éventuelles de rapatriement volontaire de la part de réfugiés relevant du mandat du HCR et qui exigera une implication directe du HCR et de ses partenaires.
- Le suivi des solutions aux cas d'apatridie recensés, des changements législatifs relatifs à l'inscription et la nationalité ainsi que de l'adhésion aux conventions sur l'apatridie ;
- Le maintien de l'état de préparation aux situations d'urgence et le suivi des activités menées avec les partenaires au Kirghizistan méridional.

La disponibilité de fonds supplémentaires permettra la construction d'installations d'accueil aux postes-frontière, la mise en place d'opportunités durables pour les réfugiés et la réalisation d'activités de renforcement des capacités pour les représentants officiels du gouvernement travaillant sur les questions de citoyenneté et sur le recensement des apatrides dans les zones reculées.

